

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE 13 DECEMBRE 2017

La séance est ouverte à 20h15 par Mme **Sophie Blanc-Hutmacher** Présidente du Conseil Communal.

L'appel nominal fait ressortir la présence de 32 Conseillers; 11 excusés ainsi que 2 non excusés. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

### **Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2017.**

Il est accepté tel que présenté.

**La Présidente** informe l'assemblée que la secrétaire et elle-même ont rencontré Madame la Préfète la semaine précédente pour la vérification des documents du Conseil. A cette occasion, des questions lui ont été posées, notamment sur le décompte des voix lors de votations en séances de Conseil.

Lors de celle pour le préavis n° 20/17 sur la pose de candélabres, plusieurs Conseillers s'étaient manifestés après séance pour soulever le fait que le décompte des voix ne correspondaient pas au nombre total des présents.

La réponse de Madame la Préfète confirme que chacun est libre de voter ou non, comme lors de votations populaires.

En deuxième lieu, le problème de l'absentéisme lors des séances a été évoqué. Madame Lachat a conseillé d'amender les non excusés directement suite à la séance et de ne pas diluer l'amende dans les vacances de fin d'année. Dès lors, les amendes seront adressées par courrier aux concernés dans la semaine suivant la séance.

La Présidente donne ensuite lecture de deux lettres de démissions arrivées au courrier. La première émane de Mme Isabelle Destraz Conseillère avec effet au 31 décembre 2017. La seconde de M. Yvan Darbellay avec effet immédiat, daté du 4 décembre 2017.

Ces deux personnes ayant des postes à une commission permanente et de présidence, Mme Sophie Blanc-Hutmacher propose la modification de l'ordre du jour avec ajout en point 2 de la Nomination de deux suppléants pour la commission des finances et nomination du Vice-Président du Conseil.

La modification est acceptée.

### **1. Préavis N° 23/17** relatif au budget de fonctionnement pour l'année 2018.

Rapport de la commission lu par M. **Dominique Capelli** Conseiller qui demande en conclusion d'accepter le préavis tel que présenté avec un résultat (déficit présumé) de CHF-149'241.00.

Avant de passer à la suite, M. D. Capelli fait remarquer que les signataires sont au nombre de quatre alors que la commission compte cinq membres et deux suppléants.

Il rappelle ce qui l'a déjà été en soulignant l'importance de siéger aux commissions ou du moins, en cas d'empêchement, de prévenir à temps.

M. **Christophe Lanz** Syndic prend ensuite la parole pour confirmer que la problématique est certes récente mais qu'elle s'est posée lors des séances des quatre derniers préavis qu'il devait défendre. Il rappelle l'engagement et les devoirs de chacun.

Concernant le budget, il est équilibré mais malheureusement déficitaire. L'augmentation de la facture sociale l'est au niveau national et son évolution doit aussi être étudiée plus haut qu'au niveau communal. C'est une problématique sur laquelle la Municipalité se penche au quotidien. Deux points d'imposition à disposition l'année passée et que l'on a plus pour la suivante n'est pas anodin. L'ARASAPE est notamment un dossier qui a été défendu et pour lequel la commune a fait modifier la réglementation. Près de CHF 76'000.- d'économie pour cette année ne sont pas négligeable, mais l'équilibre est subtile, ce qui est sur pour cette année ne le sera peut-être pas pour 2019.

La Municipalité essaie à tout prix de laisser le point d'impôt inchangé.  
La mise en conformité du PPA les Vernes est en phase terminale ce qui va amener des entreprises ; il faut rester attractif.  
De nombreux objets d'investissement vont être présentés en préavis cette année.

M. **Jean-Claude Guillemain** Conseiller souligne que la marge d'autofinancement n'est pas de l'argent à disposition pour être dépensé. Elle sert à faire face aux amortissements et intérêts des objets votés soumis à emprunts. Selon les calculs de M. Guillemain, entre les amortissements et les intérêts présentés dans le budget, le total se monte à CHF 858'000.- et il est proche des CHF 877'000.- d'autofinancement ; la marge est donc faible.

M. **C. Lanz** répond que la Municipalité a changé sa façon de gérer les emprunts et ceux à termes fixes. Ils sont gérés à court terme au maximum sur une année et de ce fait, nous allons gagner 1 à 1.5 point d'imposition dès le milieu de l'année prochaine.

Il y a un mois, un emprunt de 2 millions a été contracté pour la première fois à un taux négatif soit -0.1.

Sur tous les objets en cours, le taux moyens est de 1.5.

Les amortissements ordinaires consentis font partie du budget d'exploitation classique. Il faut faire face à la charge mais cela fait partie du tableau de bord auquel la Municipalité est attentive.

La commission des finances a fait part à plusieurs reprises de son inquiétude face à cette nouvelle gestion et les nombreux investissements. Le législatif n'a pas la vision globale qu'à l'exécutif. C'est pour cette raison qu'un tableau a été établi pour cette vision à destination du législatif et en particulier pour la commission des finances. Il sera prochainement mis à disposition.

Sans autre intervention, le préavis N° 23/17 relatif au budget de fonctionnement pour l'année 2018, présentant les résultats suivants : charges CHF 8'175'207.00 ; revenus CHF 8'025'966.00 ; résultat (déficit présumé) CHF -149'241.00 est accepté à l'unanimité.

## **2. Nomination du Vice-Président du Conseil et nomination de deux suppléants pour la commission des finances**

Le groupement de l'Entente propose M. **Elvis Ahmetovic** en tant que Vice-Président.

Sans autre proposition, il est élu par acclamation.

Les suppléants pour la commission des finances sont Mme **Béatrice Dozot** pour le groupement du GDSR et M. **Daniel Bontems** pour l'Entente. Ils sont élus par acclamation.

## **3. Communications de la Municipalité**

M. **Nicolas Rochat** Municipal rappelle que la cours des comptes et une commission de gestion avaient tour à tour souhaités que les Municipaux engagés dans des comités de direction communiquent leurs activités aux législatifs.

M. Rochat fait partie du comité directeur de l'association vaudoise des communes déléгатrices.

Elle regroupe 92 communes qui n'ont pas de police contrairement à Montreux ou Aigle. La facture a été augmentée de CHF 120'000.- pour l'année prochaine.

L'association défend les intérêts des communes face au Canton.

Pour la protection civile, M. Rochat est au comité directeur en tant que représentant des communes de Chessel, Noville, Rennaz et Roche.

Suite aux ennuis de M. Pierre Ruggiero d'Aigle qui en était président, l'intérim a été assumé par M. Hediger de la commune de Bex.

La PC régionale couvre une population entre 45 et 50'000 habitants. Pour cette population, il faudrait un effectif engagé de 487 hommes pour garantir, selon les directives du Canton, la protection des biens et des personnes du district.

Toutes les régions sont en déficit mais la nôtre n'a que 314 personnes qui font un excellent travail en sous-effectif.

La PC est chargée dès maintenant par le Canton de faire le recensement des abris communaux, ce qui est une lourde tâche.

Le SDIS du Haut-Lac, service du feu intercommunal a un effectif de 68 membres. Ils ont fait 84 interventions en 2017 dont 18 pour feux, 13 de sauvetages, 28 techniques, 1 explosion, 15 inondations et 7 pollutions.

Un diplôme d'honneur a été décerné pour 21 ans de service à M. Christian Delacrétaz qui a œuvré en tant qu'officier sur une période.  
Il est applaudi par l'assemblée.

Le Groupement Forestier des Agites dont Roche fait partie a ses bureaux sur la commune. 12 collaborateurs font partie de l'entreprise dont le CA annuel est de plus de 2 millions de francs. Trois triages sont réunis et 3 gardes forestiers les représentent. L'équipe compte également un apprenti.

Le GFA a l'intention de mettre à l'enquête un nouveau bâtiment administratif situé à l'arrivée du câble sur la parcelle de l'État. Ils sont trop à l'étroit dans les locaux loués actuellement à la commune et le confort y est relatif.

M. **Eric Portner** Municipal informe des changements dans l'équipe communale de voirie. Fin novembre, la démission de M. Rémy Bollat collaborateur a décidé la Municipalité a engager M. Guillaume Rosselli.

M. Bollat s'engage dans une nouvelle mission sur une autre commune et M. Rosselli était jusqu'à présent employé auxiliaire depuis le mois d'août. Il sera engagé à 100 % dès le 1<sup>er</sup> mars.

L'équipe sera composée de MM. Martins et Rosselli et supervisée par M. Chabloz. Un collaborateur supplémentaire est recherché pour un poste à 50 %. M. Claude Schneeberger fontainier n'a plus assez de temps pour conjuguer plusieurs postes.

Au sujet des containers à verres vides : il est revenu à M. Portner que des personnes, certaines faisant partie du Conseil, vont déposer leurs bouteilles le dimanche ce qui est interdit ainsi que de 22h à 6h.

Il remercie d'avance l'assemblée de respecter ces horaires.

M. **Jean-Marc Chavannes** Municipal informe ceux qui ne l'aurait pas remarqué que le bus ne passe plus dans le village, son trajet restant sur la route cantonale.

Vu la dangerosité de l'emplacement des arrêts pour les enfants, la Municipalité a décidé de remettre en place un service de patrouilleurs.

Des adultes ont été engagés. Les enfants doivent manquer des périodes de cours pour effectuer la tâche, ce qui n'est pas une solution.

Deux habitants de Roche ont suivi le cours de la gendarmerie la semaine passée, ont reçus leur diplôme et fonctionnent depuis lundi.

Afin d'avoir un tournus, d'autres patrouilleurs sont nécessaires et M. Chavannes fait un appel à volontaires.

A Villeneuve, des élèves ont des temps libres avant ou après les cours en attendant leur correspondance de bus.

Il avait été question de pouvoir patienter dans les locaux de la bibliothèque mais cela n'est pas possible. Le nouveau Directeur, Monsieur Theubet n'y est pas favorable vu qu'il s'agit d'une bibliothèque cantonale avec du personnel engagé par le Canton. Cela pose problème au niveau des responsabilités.

Les élèves peuvent aller en classe dans lesquelles il y a cours, en fond de salle, pour faire leurs devoirs. Il y en a toujours qui sont ouvertes pour des cours d'appuis ou a effectif réduit.

M. **Rémy Roulet** Municipal annonce que la cadence des bus dans le village a été augmentée à la demie heure entre 6h et 9h le matin. Idem entre 12h-14h et 17h-19h.

Concernant la conciergerie de Prés-Clos, le mandat temporaire avec l'entreprise Ginette va être stoppé. Il avait été mis en place depuis plus d'une année pour suppléer l'absence de deux collaboratrices dont l'activité va également cesser. A leur place est engagé Monsieur Michel Lohri au 1<sup>er</sup> février en tant que concierge responsable du site de Prés-Clos. Il sera en charge du collège, de la Rotzérane, de l'UAPE, des espaces verts y compris du terrain de foot. Une personne à 50 % est recherchée pour le second.

Monsieur Roulet annonce du travail pour les commissions en 2018 avec les dossiers suivants :

- \* préavis imprévu : collecteur EC Pré Merlet – les Evuex à cause d'une rupture ;
- \* réfection de la route de l'Allex ;
- \* Rotzérane suite des changements : lumières et rideau du sas d'entrée ;
- \* RC 780 et ses arrêts de bus ;
- \* espace livres : aménagements sanitaires et peintures ;
- \* réfection de la rue du Saint-Bernard suite à la sortie des trajets de bus dans le village ;
- \* les Vernes : consultation publique des premières études ;
- \* PGA crédit d'études ;
- \* statuts de l'ASPIHL ;
- \* augmentation du plafond d'endettement en vue du crédit pour le déménagement et nouvelle construction du GFA ;
- \* révision des statuts du personnel ;
- \* règlement de la commission de police en vue de la hausse des taxes ;
- \* mise à jour du règlement des constructions en adaptation au PGA ;
- \* études d'un point d'eau à proximité des jardins du Grand-Cerclet, pose d'une barrière au bas du chemin de la Joux Verte, vers le Moulin ;
- \* réorganisation et optimisation des surfaces pour la voirie ;
- \* étude réaménagement carrefour de la gare, passage sous voies.

Monsieur **le Syndic** vient sur le sujet du PPA les Vernes.

Le 8 novembre, le dossier a été déposé à l'examen préalable auprès des services cantonaux. C'est une grande étape puisque la Municipalité, le groupe de travail et le COPIL planchent sur le sujet depuis 2012.

Un rapport doit nous parvenir sous trois mois dans lequel il y aura sûrement des demandes de corrections. Celles-ci effectuées, le dossier sera redéposé aux mêmes services cantonaux pour deuxième lecture vers fin mars. Des séances seront organisées avec la commission d'urbanisme et le retour final est prévu vers juillet 2018. Si tout est OK, la mise à l'enquête publique sera en août. Une nouvelle séance publique sera mise sur pieds pour informer la population. Suivra le traitement et la levée des oppositions par le Conseil communal et la validation du PPA sera faite en fin d'année.

La finalité de la construction de la zone se ferait entre 2019-2025 avec un objectif de 800 emplois.

#### **4. Divers**

M. **Thierry Blanc** Conseiller relève que Mme Isabelle Destraz démissionnaire fait partie de la commission d'urbanisme et qu'il faudrait nommer un remplaçant.

Il est décidé que le suppléant fonctionnera dans l'intervalle et la nomination se fera au prochain Conseil.

M. **Jean-Claude Guillemain** soulève que pour le dossier du PPA les Vernes, l'aval du Conseil Communal est nécessaire.

M. **Christophe Lanz** lui répond qu'il est évident qu'il sera consulté notamment pour les oppositions.

**La Présidente** présente ses vœux de fin d'année à l'assemblée et l'invite ensuite à l'apéritif organisé par la Municipalité au carnotzet.

Sans autre intervention, la séance est levée à 21h30.

CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

La Présidente

La secrétaire